

Réf.	2024	II	21
------	------	----	----

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
20/06/2024	20/06/2024	25	16	21

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-sept juin à 20h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Breuillet au 42 Grande Rue « salle du Chapitre », en séance publique sous la présidence de Mme Véronique MAYEUR, Maire de Breuillet.

Etaient présents : Mmes, BRUNEL, COCHET, JACQUEMIN, KELEHER, LALEUF, PEREZ, SAUVAN, THOMAS MM. AFONSO, KUTNERIAN, LECRON, MAHE, POULAIN, ROUCHY, VIVIER.

Etaient absents : Mmes, BRUNEAU (pouvoir à M. KUTNERIAN), DEHARVENGT (pouvoir à Mme SAUVAN), METIVIER, TANGUY (pouvoir à Mme JACQUEMIN), MM. FAUSTINO, GALLAIS, MONTEIRO, SPROTTI (pouvoir à M. LECRON), TREMBLE (pouvoir à Mme COCHET)

Mme KELEHER a été élue secrétaire.

OBJET : DEPOT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ADEME DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET « VILLES APAISEES, QUARTIERS A VIVRE : ACCOMPAGNER L'APPROPRIATION CITOYENNE ET LE CHANGEMENT DE COMPORTEMENT »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil municipal, l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la commune, et l'article L.2122-22 relatif à l'exercice des droits de préemption,

Vu la délibération n°2021 II 03 approuvant la convention d'adhésion Petites Villes de Demain (PVD), dont le premier pilier d'action prévoit l'aménagement du secteur du Pont des Gains,

Vu la délibération communautaire n°21-032 du 8 avril 2021, approuvant la convention d'adhésion Petites Villes de Demain (PVD) de la commune de Breuillet et la convention signée en date du 11 mai 2021,

Vu la délibération de la commune de Breuillet n°2023 II 11 du 28 juin 2023, approuvant la Convention cadre Petites Villes de Demain (PVD), dont la fiche action n°1 porte sur l'aménagement du secteur du Pont des Gains.

Considérant la nécessité de s'engager dans la lutte contre le réchauffement climatique en travaillant sur la réduction des émissions carbone liées au transport et notamment à la voiture individuelle dans un territoire périurbain marqué par l'omniprésence de la voiture,

Considérant la volonté politique d'apaiser les circulations en centre-ville et dans les différents quartiers stratégiques, et de réduire la place dédiée à la voiture en faveur d'espaces conviviaux et agréables, réaménagés et végétalisés,

Considérant l'engagement de la commune dans plusieurs démarches en faveur de la mobilité durable, comme le développement du plan vélo, la mise en œuvre de signalétiques dédiées aux piétons et aux cyclistes ou encore la refonte du stationnement et la mise en place de zones de rencontre,

Considérant la nécessité de bâtir un plan d'actions complet afin d'agir en faveur de la mobilité, de l'apaisement de la ville et renforcer l'attractivité du centre-ville, et de bénéficier d'une ingénierie dédiée pour animer ce plan d'actions,

Considérant l'opportunité que forme l'appel à projets lancé par l'ADEME et intitulé « Villes apaisées, quartiers à vivre : accompagner l'appropriation citoyenne et le changement de comportement », pour financer l'ingénierie de projet permettant le développement des différentes actions,

Considérant le plan de financement présenté ci-après :

Compartiment acquisitions foncières			
Dépenses	Coûts	Recettes	Montants
Année 1			
Ingénierie dédiée au déploiement du plan d'actions en faveur de la mobilité durable	63 000 €	AAP Villes apaisées - compartiment ingénierie - Année 1	30 000 €
Acquisition de matériel de bureautique	3 000 €	Acquisition d'équipements pour la création de poste	3 000 €
Concertation publique	2 000 €	Dépenses externes de concertation, communication et animation (50%) - Année 1	1 000 €
Année 2			
Ingénierie dédiée au déploiement du plan d'actions en faveur de la mobilité durable	63 000 €	AAP Villes apaisées - compartiment ingénierie - Année 1	30 000 €
Concertation publique	2 000 €	Dépenses externes de concertation, communication et animation (50%) - Année 1	1 000 €
Année 3			
Ingénierie dédiée au déploiement du plan d'actions en faveur de la mobilité durable	63 000 €	AAP Villes apaisées - compartiment ingénierie - Année 1	30 000 €
Concertation publique	2 000 €	Dépenses externes de concertation, communication et animation (50%) - Année 1	1 000 €
Total dépenses	198 000 €	Total recettes	96 000 €
			Reste à charge Ville : 102 000 €

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Affaires générales du 10 juin 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement de la Ville et commerce de proximité du 12 juin 2024.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de François LECRON, Adjoint au Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité.

APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus.

Mis en ligne le 04/07/2024 à 16h46

REÇU EN PREFECTURE

le 02/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219101052-20240627-2024II21-DE

AUTORISE le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de l'ADEME dans le cadre de l'appel à projets « Villes apaisées, quartiers à vivre : accompagner l'appropriation citoyenne et le changement de comportement ».

SOLLICITE auprès de l'ADEME une subvention à hauteur de 96 000 € pour des dépenses totales s'élevant à 198 000 €.

AUTORISE Mme le Maire ou son représentant à signer le dossier de demande de subvention ainsi que tout document afférent.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Mme Le Maire


Véronique MAYEUR

Mis en ligne le 04/07/2024 à 16h46

REÇU EN PREFECTURE

le 02/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219101052-20240627-2024II21-DE